

LESTELLE BETHARRAM



Bulletin municipal
Juin 2008

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	page 1
Le mot du rédacteur -----	page 2
Compte rendu de séance du Conseil municipal-----	page 3
Job d'été -----	page 10
Mission Locale -----	page 11
La vie associative -----	page 14
Conseil municipal des jeunes -----	page 20
Bleuet de France -----	page 21
A noter -----	page 23
Etat Civil -----	page 23
Dates à retenir -----	page 24

LE MOT DU MAIRE

Fort de la confiance que vous nous avez témoignée le 9 mars dernier, le nouveau Conseil municipal s'est mis au travail avec entrain et détermination. Les commissions sont en place et chaque conseiller s'investit dans sa fonction avec beaucoup de sérieux.

De nombreux chantiers sont en cours dans le village. Tout d'abord les travaux de l'école qui vont se terminer fin juin pour l'aménagement de la grande classe, et fin juillet pour la peinture extérieure.

Sur la place, l'aménagement des logements et des locaux commerciaux a commencé. Nous en sommes pour l'instant aux travaux de démolition intérieure. Viendront ensuite le percement des ouvertures pour les vitrines, la confection d'une structure de béton intérieure antisismique, la réfection de la toiture, etc. Toute l'ossature du bâtiment actuel sera conservée.

Enfin à la demande du précédent Conseil municipal, le Syndicat du Gave de Pau effectue un renforcement des berges du Gave, avec en amont de la digue Lacaze la réalisation d'un chemin piétonnier jusqu'au pont et la mise en valeur du point de vue sur le Gave depuis le petit parking de Bétharram.

Vous avez pu constater à quel point le revêtement de certains chemins communaux s'est dégradé depuis cet hiver. Un programme de travaux conséquent est prévu pour la remise en état de cette voirie. Il débutera après l'été. Dans l'attente, des emplois seront réalisés dans les endroits les plus abîmés.

Nos équipes de rugby à XIII et de foot à 7 ont terminé leur championnat. Après une excellente saison, elles ont trébuché à une marche de la finale. Je les félicite ainsi que leurs dirigeants pour ces brillants parcours. Actuellement ces deux équipes s'entraînent et jouent sur le seul stade de rugby qui sature de cet excès de fréquentation. Nous étudions la possibilité de mettre à disposition du club de foot un nouveau terrain aux dimensions réglementaires.

Je tiens aussi à remercier le Comité des fêtes et les conscrits pour la préparation de la fête patronale. Ils se sont beaucoup investis pour mettre en place un programme innovant et trouver d'autres sources de financement que la subvention municipale et la sérénade. Je les en félicite.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de la Saint Jean, une bonne saison estivale et j'adresse mes encouragements à tous ceux qui vont bientôt passer des examens.

Jean-Marie BERCHON

Le Mot du Rédacteur

Le bulletin municipal existe depuis 1983. A l'heure des techniques nouvelles de communication, ce support papier qui pour certains paraît obsolète, sera encore édité et distribué par nos soins dans vos boîtes à lettres. Car, toute la population n'est pas abonnée à Internet.

D'ailleurs les internautes pourront accéder au site de la commune à partir du 21 juin, www.Lestelle-Betharram.fr, et qu'ils sachent, dès à présent, que le bulletin y figurera.

La nouvelle commission, mise en place le 20 mars dernier, comprend, outre le Maire et votre serviteur, M. Alain Graciaa, Mmes Marie-Claire Lacau et Sylvie Lacau.

Comme précédemment, nous continuerons, durant cette nouvelle mandature, d'élaborer le Bulletin Municipal, à la même fréquence (3 parutions par an) et nous essayerons d'innover selon l'actualité.

Michel

Corsini

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le 03 mars 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Présents :

M. Berchon, Maire,
MM. Corsini, Cazenave, Loustalot, Péré, Ajoins,
Mme Malagane, MM Sépé, Labesbie, Mmes Grousset, Amaré, MM Lacau, Fortané, et Mme Peyrounat, Conseillers municipaux.

Absents : M Plévert donne procuration à M. Berchon

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 7 mars 2008 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

Lecture du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2007 est donnée par M. le Maire et est adopté à l'unanimité.

Comptes Administratifs, Comptes de Gestion, Affectation résultat

Budget de la Commune

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à Monsieur le Maire pour le Compte Administratif 2007.

a) section fonctionnement :	Recettes	527 163,07 €
	Dépenses	398 765,32 €
b) section investissement :	Recettes	427 432,76 €
	Dépenses	465 419,31 €

L'excédent global est de 90 411,20 €

Compte tenu des programmes en cours, l'excédent du fonctionnement est entièrement affecté à la section investissement.

Le compte de gestion du Receveur est voté à l'unanimité.

Budgets des services d'eau et d'assainissement

Ils sont adoptés à l'unanimité avec un excédent global en fin d'exercice de :

Eau :	20 564,30 €
Assainissement :	4 296, 32 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité, de même pour le compte de gestion du Receveur.

Budget Camp de Tourisme

a) Fonctionnement	Recettes :	43 130,86 €
	Dépenses :	17 583,57 €
b) Investissement	Recettes :	4 980,24 €
	Dépenses :	7 715,62 €

Soit un excédent global de 22 811,91 €. L'affectation du résultat est votée à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Budget Locaux Commerciaux

Les travaux viennent de débiter. Seuls les honoraires figurent pour l'instant dans la balance générale et se chiffrent à 19 895,45 €.

Le Conseil municipal vote unanimement. Il en va de même pour le compte de gestion du Receveur.

Logements sociaux et locaux commerciaux

Conventions Locaux Commerciaux

M. le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à entreprendre les démarches auprès des commerçants qui viendront s'installer Place Saint-Jean afin d'établir avec eux une convention fixant les modalités de location.

Autorisation ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne. Cette ligne servira uniquement à faire l'avance de trésorerie pour les travaux du multiple rural et des logements sociaux Place St Jean dans l'attente du versement des subventions.

Confirmation « Opération PLUS »

Pour les logements sociaux, le Conseil confirme son choix de l'opération Plus.

Questions diverses

Eclairage public

Le programme concernant l'éclairage public des rues d'Albret et Peyrounat s'élève à 13 317,00 €. La participation communale est de 5 680,00 €, financée par emprunt réalisé par le SDEPA. Accord du Conseil Municipal.

Affiliation au Centre de Gestion

Le Syndicat Mixte du Contrat de Rivière des Nives à Ustaritz demande son affiliation au Centre de Gestion. Accord du Conseil Municipal.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Le Conseil Général étudie une liaison Lestelle - Pays Basque par un itinéraire de grande randonnée (chemins ruraux, voiries communales, voiries départementales). Il demande à la commune de pouvoir emprunter la RD 526, la voie communale 14 dite de Chèze, la RD 226, les chemins ruraux du calvaire, les voies communales 16 dite de Pasquine et 11 dite d'Arroutis.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet engagement.

Avenant au Marché Bourdette

Suite aux travaux concernant la nouvelle salle de l'école, la demande de modification concernant une cloison avec vitrage nécessite un avenant de 1778 € HT avec la menuiserie Bourdette.

Le Conseil donne son accord.

Séance du 15 mars 2008

Election du Maire et des Adjointes :

Etaient présents MM et Mmes les conseillers municipaux :

M. Berchon Jean-Marie, Mme Malaganne Anne-Marie, M. Péré Yves, M. Loustalot Bruno, M. Corsini Michel, Mme Grousset Marie-Françoise, M. Sépé Jean, M. Graciaa Alain, M. Ladesbie Jean-Marc, Mme Amaré Corinne, M. Martell Mathias, Mme Lacau Marie-Claire, Mme Lacau Sylvie, Mme Mouré Crystel, Mme Bonnefon Muriel, Conseillers municipaux.

Absent : M Péré Yves qui a donné procuration à M. Berchon

Election du Maire :

M. Berchon Jean-Marie ayant obtenu 15 voix, a été proclamé Maire

Election du 1^{er} adjoint :

M. Corsini Michel ayant obtenu 15 voix, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election du second adjoint :

M. Sépé Jean ayant obtenu 15 voix, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

Election du troisième adjoint :

M. Graciaa Alain ayant obtenu 15 voix, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Election du quatrième adjoint :

Mme Malaganne Anne-Marie ayant obtenu 15 voix, a été proclamé 4^{ème} adjoint.

Séance du 20 Mars 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de M. Yves Péré, excusé, (hospitalisé)

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 21 mars 2008 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

I Formation des commissions

Agriculture

Mme Marie-Françoise GROUSSET, Vice-Président

Madame Anne-Marie MALAGANNE

Monsieur LOUSTALOT

Animations – Vie associative – Ecoles - Culture

Madame Corinne AMARE, Vice-Présidente

Monsieur Michel CORSINI

Madame Marie-Claire LACAU

Madame Sylvie LACAU

Archives communales :

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président

Madame Crystel MOURE

Cimetière

M Michel CORSINI, Vice-Président

Madame Anne-Marie MALAGANNE

Mme Muriel BONNEFON

Communication

Monsieur Michel CORSINI, Vice-Président

Monsieur Alain GRACIAA

Madame Marie-Claire LACAU

Madame Sylvie LACAU

Eau – Assainissement – Terrains communaux

Monsieur Bruno LOUSTALOT, Vice-Président

Madame Marie-Françoise GROUSSET

M Mathias MARTELL

Finances:

Monsieur Alain GRACIAA, Vice-Président

M Michel CORSINI

Mme Marie-Françoise GROUSSET

Mme Crystel MOURE

Jeunesse et sports

Monsieur Yves PÉRÉ, Vice-Président

Monsieur Michel CORSINI

Monsieur Jean SÉPÉ

Madame Corinne AMARÉ

Madame Sylvie LACAU

Tourisme – Environnement

Monsieur Jean-Marc LADESBIE, Vice-Président

Madame Anne-Marie MALAGANNE

Mme Marie-Françoise GROUSSET

Madame Marie-Claire LACAU

Madame Muriel BONNEFON

Travaux :

M Jean SEPE, Vice-Président

Monsieur Bruno LOUSTALOT

Monsieur LADESBIE

M Mathias MARTELL

Mme Crystel MOURE

Voirie

M Mathias MARTELL, Vice-Président

Madame Anne-Marie MALAGANNE

Monsieur Bruno LOUSTALOT

Monsieur Jean SEPE

Monsieur Jean-Marc LADESBIE

II Elections des membres du CCAS et de la commission d'appel d'offres

Sont élus pour siéger

- au CCAS : Mmes Malaganne, Amaré, Bonnefon et M.- C. Lacau

- à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : M.Sépé, M.Graciaa, Mme M.- C.Laclau

Membres suppléants : M. Martell, Corsini, Mme Grousset

III Elections des délégués auprès de la Communauté des Communes de la Vath Vielha et des Syndicats Intercommunaux

Représenteront la Commune auprès de

Communauté de Communes de la Vath Vielha : M. Berchon et Mme Grousset (titulaires), M. Corsini et Mme Bonnefon (suppléants).

Sivu du Beez Ouzoum : M. Loustalot (titulaire), Mme Grousset (suppléante)

CES de Nay : M.Alain Graciaa et Mme Amaré

Syndicat de Défense des Rives du Gave : MM. Graciaa et Sépé

Syndicat Adduction d'eau potable Nay-Ouest : M Corsini et M. Ladesbie

Syndicat d'Electrification : M. Berchon, M. Ladesbie

Bastides 64 : M. Berchon, M. Ladesbie et Mme Peyrounat (membre extra-municipal), titulaires ; Mme Bonnefon (suppléante).

IV Indemnités du Maire et des Adjoint.

Le Conseil décide d'attribuer une indemnité de fonction, à compter du 22 mars 2008, au Maire : au taux de 24 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 et aux 4 adjoints : au taux de 8,25 % de l'indice brut 1015.

V Déplacements et formation des élus

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une délibération de principe pour attribuer des défraiements aux conseillers municipaux appelés à effectuer des déplacements.

De même, dans le respect de l'enveloppe prévue à cet effet, la Commune prendra en compte les frais de formation des élus.

VI Délégation de pouvoir au Maire

Le Conseil Municipal décide que M. le Maire est chargé, par délégation du Conseil municipal, et pour la durée de son mandat :

1° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, de prendre les décisions relatives à la dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat.

2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur au seuil de 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

4° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;

7° de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

8° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9° de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cas de procédure en cours, déjà connu du Conseil Municipal ;

10° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux lorsque le montant du dommage en cause n'excède pas 8.000 € ;

VII Questions Diverses

Signature des actes en la forme administrative

Le Conseil municipal désigne M Michel CORSINI 1^{er} adjoint, pour signer tous les actes en la forme administrative que le Maire sera amené à établir au nom de la Commune

Dépenses à imputer au compte 6232 :

Le Conseil municipal fixe les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Acquisition de matériel

M. le Maire est autorisé à racheter du mobilier situé à la salle de l'Isarce appartenant à Mme Lécussant.

Convention d'honoraires :

Le Conseil autorise M. le Maire à régler les frais d'honoraires de Me Coudeville, Avocate chargée de représenter la Commune suite à l'appel en cour de Bordeaux des consorts Péré-Laperne.

Séance du 11 avril 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le 11 avril 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Présents : Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception d'Yves Péré qui donne procuration à Michel Corsini.

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 16 avril 2008 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

1- Budgets primitifs de l'eau et de l'assainissement

Le budget du service de l'eau s'élève à 60.174 € pour la section d'exploitation et à 9.943 € pour la section investissement.

Le budget du service de l'assainissement s'élève à 73.759 € pour la section exploitation et à 66.414 € pour la section investissement.

Les tarifs votés sont les suivants :

Eau : 0,61 € le m³

Terme fixe par branchement : 20,00 €

Assainissement : 0,95 € le m³. Le Conseil Municipal prend acte de la création de la taxe de collecte imposée par l'Agence du Bassin qui se chiffre à 0,15 € par m³.

Participations pour mise à disposition de personnel communal :

Service eau : 5.433 €

Service assainissement : 7.730 €

2-Budget primitif communal

La section fonctionnement s'équilibre à 438.579,00 €, permettant le virement de 16.694 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 919.826 €. Les inscriptions nouvelles concernent les travaux de voirie 2008, l'acquisition de matériel pour la nouvelle salle de l'école, la rénovation du mobilier urbain et les travaux de mise en sécurité, tout en tenant compte des restes à réaliser (école, logements sociaux, ...)

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à M. le Maire pour le vote de ce budget.

3- Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu pour le budget 2008, les taux suivants sont votés à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 7,02

Foncier bâti : 7,32

Foncier non bâti : 30,92

M. le Maire fait remarquer que la Commune de Lestelle-Bétharram fait partie de celles ayant une pression fiscale des plus faibles au sein de la Communauté des communes de la Vath Vielha.

4- Tarifs 2008

A partir du 1er mai 2008, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs comme suit :

✓ Concession cimetière (1e m²)

perpétuelle : 40 €

30 ans : 15 €

15 ans : 7,5 €

✓ Plaçage : (inchangé)

<25 m² : 7,00 €

entre 50 et 100 m² : 12,00 €

entre 25 et 50 m² : 10,00 €

les 100 m² : 15,00 €

✓ Prêts des salles et du matériel :

- Aux particuliers de la Commune :

- location des salles : gratuite

- fourniture chauffage : 40 €

- mise à disposition de la vaisselle : 25 €

- location chaises : 0,30 €
- location table: 0,80 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes avec matériel sur place :
 - sans chauffage : 220 € avec chauffage : 300 €
 - location salle de l'Isarce :
 - sans chauffage : 160 € avec chauffage : 200 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires** est porté à 75 € par enfant.

✓ **Services périscolaires :**

- Cantine :
 - Repas enfant : 2,40 €
 - Repas des commensaux : 3,50 €

- Garderie :

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2006		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	19 225 €	42 722 €	42 722 €
2 enfants	22 135 €	49 188 €	49 188 €
3 enfants	25 626 €	56 947 €	56 947 €
4 enfants	29 118 €	64 706 €	64 706 €
Premier enfant	1,20 € / jour	1,80 € / jour	2,40 € / jour
Autres enfants	0,60 € / jour	0,90 € / jour	1,20 € / jour

✓ **Repas à domicile** : 6,40 €

5-Budget primitif du Camp de Tourisme

Le budget primitif du camp de Tourisme s'équilibre à 37 527 € pour la section de fonctionnement et à 102 736 € pour la section d'investissement.

Les réalisations concerneront des travaux de réfection des cuisines des chalets et de clôture du camping.

6-Budget primitif des locaux commerciaux Place Saint-Jean

Ce budget primitif s'équilibre à 447.000 €, compte tenu des subventions allouées et des différents travaux en cours ou en devenir 2008. Il faudra y ajouter les travaux de parking et d'aménagement qui se chiffrent à 20.000 € inscrits au budget communal.

7 Questions diverses

* M. le Maire reçoit l'autorisation du Conseil Municipal afin de passer une convention de servitude avec EDF pour le passage en souterrain des câbles d'alimentation du lotissement Clair.

* Le Conseil municipal, unanime, demande à ce qu'une motion soit envoyée à l'Inspecteur d'Académie suite à la suppression du demi poste et que les Lestellois soient sensibilisés sur l'avenir de l'école du village.

*M. le Maire est autorisé à établir une demande de subvention pour la mise en sécurité des abords du collège de Bétharram.

* Les Conseillers municipaux sont avisés de l'organisation d'un stage dit "de base" qui se déroulera à Pau durant quatre jours.

JOB D ÉTÉ

La commune recrute

La Commune recherche pour cet été :

Deux jeunes de 18 ans minimum, titulaires du permis de conduire, en soutien à l'équipe technique pour travaux d'arrosage, entretien d'espaces verts, nettoyages des rues.....

Dépôt de candidatures à la Mairie avant le 20 juin.

Durée du travail journalière : 3h

Durée du travail hebdomadaire : 15h

Les deux jeunes recrutés, l'un travaillera en juillet, l'autre en août. Sur votre demande de candidature, précisez votre mois de préférence.

La Mission locale informe

Job d'été : Atelier de recherche

Vous êtes à la recherche d'un job pour l'été ?

La mission locale de Bénéjacq met en place des ateliers de recherche de jobs d'été les mercredis après-midi de 14h à 15h. Lors de ces ateliers : Possibilité de réaliser un premier cv.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Nicolas Brun au 05.59.13.06.90



Une idée, un projet ?... La Mission Locale est là !

Tu as entre **16 et 25 ans**, nous sommes là pour t'aider à concrétiser tes idées et tes envies.

De la **formation** à l'**emploi**, en passant par la **santé**, le **logement**, l'**aide aux vacances**, nos différents services d'information, de conseil et d'accompagnement te permettront de faire aboutir tes projets :

⇒ **Le Bureau Information Jeunesse** : L'information sur tous les sujets et sous toutes ces formes (écrite, multimédia, etc...)

⇒ **"La Fabrique à Projet"** : Accompagnement de projets individuels et collectifs ; création d'entreprise, d'association, Défi Jeunes, etc...

⇒ **L'Espace Emploi** : Aide à la recherche d'emploi, jobs saisonniers, ateliers de techniques de recherche d'emploi.

⇒ **L'accompagnement socioprofessionnel** : Aide à la réalisation d'un projet de vie, de formation ou d'emploi.

⇒ **Le logement** : Service d'informations et de conseils sur l'accès au logement, avec aide à la recherche et suivi pendant les premiers mois...

⇒ **La santé**

Le conseiller peut également saisir différents organismes et administrations pour t'aider à faire avancer tes projets ou à débloquer des situations.

Viens rencontrer **Jean Reneault** (Conseiller) et l'équipe de la **Mission Locale de Bénéjacq** en ses locaux - **PAE Monplaisir – 64800 Bénéjacq** (derrière la Maison de Canton) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le vendredi après-midi), pour cela, prend rendez-vous auprès du secrétariat au **05 59 13 06 90**.

Tu peux aussi le rencontrer **Jean Reneault** sur ses **permanences** entre 14 h et 16 h 30 :

☞ à **BORDES** à la Mairie tous les lundis après-midi

☞ à **PONTACQ** à la Maison Rey tous les mercredis après-midi.



**L'installation du nouveau
Conseil municipal**

**La Marseillaise interprétée
par les enfants de l'école**



**Demi poste supprimé à l'École :
les parents d'élèves manifestent**

**Travaux réalisés par
le Syndicat du Gave à la demande
du Conseil municipal :
Renforcement des berges et
cheminement piétonnier**



**L'équipe junior 2007/2008
de l'AGL XIII**

Maison de retraite de Bétharram :

**Une nouvelle directrice :
Mlle DOMENGÉ**



L'ETOILE JOYEUSE

Après le repas organisé le 6 janvier au Vieux Logis, cinq jours plus tard, au siège du Club, les adhérents partageaient la galette et nombreux furent les reines et les rois élus !

La fête de Pâques a été fêtée et selon les coutumes, c'est l'omelette pascale qui fut dégustée au Vieux Logis le 27 avril.

L'actualité, c'est le déjeuner spectacle avec « Les Années Boum » du jeudi 12 juin à Saint-Lon les Mines (Landes)

Au menu :

Kir de bienvenu
Velouté de légumes
Assiette gasconne
Filets de canard à la plancha
Garniture de trois légumes
Délice du berger
Douceur du Moulin
Café, vin compris

Prix du déplacement : 62 euros comprenant le déjeuner, le spectacle et le transport.

Inscriptions, renseignements :

Denise Poumarou : 05.59.71.90.70
Claudine Gautheron

05.59.71.93.64

Comité d'Animation et de Coordination



Départ de Lestelle-Bétharram

Samedi 12 Juillet 2008

Visite de l'Exposition Internationale de SARAGOSSE
sur le thème

« L'EAU ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

+ de 100 pays représentés

+ de 6 Millions de visiteurs attendus du 14 juin au 14 septembre

Site exceptionnel de 25 ha



Départ : Place Saint Jean à 5 h 45 - *Aller par le Somport*

Arrêt casse-croûte en Espagne (le prévoir)

Visite libre expo de 10 h à 19 h

Au retour repas vers 20 h à Almudévar (village jumelé avec Lembeye)

Retour à Lestelle vers 23 h par le Pourtalet

Prix (transport en car+entrée expo+repas du soir): 1 personne:60€,

1 couple:110 €, 1 couple+1 enfant:150 €, 1 couple+2 enfants:180 €

Inscription [redacted] (chèque à l'ordre du C.A.C.) à la pharmacie de l'Isarce ou à l'épicerie Duclos.

Renseignements: Comité d'Animation 05-59-71-90-22

www.expozaragoza2008.es



Avant-Garde Lestelloise XIII

« Ose suivre ta propre voie, joue ton propre jeu »

L'Avant-Garde présente un bilan sportif 2007 - 2008 des plus prometteurs.

Les Seniors, engagés en Division Nationale 2, ont achevé leur excellente saison en ½ Finale de Coupe de France après avoir obtenu la première place de leur poule.

Avec 14 victoires pour 5 défaites les « Orange, Blanc et Noir » affichent une belle réussite et nourrissent de légitimes ambitions pour la saison prochaine.

Les Juniors terminent leur première saison à une bonne cinquième place dans une poule de Nationale relevée : les trois premiers ont participé au Quart de Finale tandis que le leader, Lescure d'Albigeois joue le titre suprême ce premier juin.

Ecole : les jeunes s'amuse chaque samedi, depuis octobre dernier, sous l'œil attentif de leurs éducateurs, tous équipiers seniors, auxquels nous adressons nos félicitations pour avoir donné autant de leur temps à « leurs petits ».

Une saison s'achève que déjà se prépare la suivante.

Aujourd'hui, avec 59 licenciés, 11 dirigeants et plusieurs autres bénévoles, le Club regroupe plus de 80 personnes.

La pratique du Rugby à XIII a ses propres exigences. Rugby entièrement fait de mouvement, il demande de la volonté, du courage et de l'amitié à partager. A ce jeu, « qui n'avance pas recule ». Dans un contexte qui fait que notre club vit éloigné des traditionnels fiefs treizistes, nos joueurs ont démontré que ce beau Rugby avait sa place en Béarn. De nouvelles structures sportives, de nombreux autres bénévoles et dirigeants sont aujourd'hui nécessaires pour l'avenir, la pérennité même du club : sachez que chaque bonne volonté sera ici la bienvenue : il faut oser !



Collège Notre Dame de Bétharram

Ils sont champions de France

Félicitations aux 6 élèves du Collège N.D de BETHARRAM qui reviennent du tournoi UNSS PILOTA organisé à BIARRITZ et ses environs les 6 et 7 mai derniers.

Issus de la Section Sportive de Pelote de l'établissement qui a vu le jour l'an passé, ils se sont brillamment sortis des poules qualificatives durant de nombreux mercredis de février à avril dernier, pour en découdre avec les autres équipes régionales (près de 150) dans différentes spécialités.

- **THOMAS CHARLES et ARNAUD DELAUNAY** sont *champions de France* Gomme creuse mur à gauche catégorie minimes.
- **FABRICE CARTIER et QUENTIN APPOLINAIRE** ont terminé *4^{ème}* en Gomme creuse trinquet catégorie minimes.
- **GUILLAUME LAMON et NICOLAS MIGLIORE** ont terminé *5^{ème}* en Gomme creuse trinquet catégorie benjamins.

Ces élèves font partie d'un groupe de 30 benjamins, minimes et cadets, qui s'entraînent tous les lundis soirs sur les nombreuses installations du collège et du lycée (fronton- murs à gauche et squash).

Une étude est lancée pour la réalisation d'un TRINQUET avec les installations déjà existantes. Il y a aussi un atelier XARE, où de nombreux élèves réalisent leur propre raquette avec pour objectif de relancer cette discipline au sein de collège en organisant des rencontres avec les établissements alentours.

C'est avec l'aide technique de Jean-François BIRABEN , conseiller sportif et éducateur de l'établissement , mis à disposition par le Comité Départemental 64 , que toutes ces actions sont menées dans le but de promouvoir la pelote basque, riche entité de notre patrimoine.



FÊTES DE LA SAINT JEAN 2008

VENDREDI 20 JUIN

22 h 30 Feu de La Saint Jean

SAMEDI 21 JUIN

10 h 00 Tournoi de foot

12 h 30 Restauration sur place (sandwichs, frites, boissons)

15 h 00 Concours de Pétanque - Ouvert A Tous

22 h 00 Grand bal des jeunes avec Urgence- Soirée Fluo

23 h 00 Toro de Fuego tiré par Béarn Pyrotechnie

DIMANCHE 22 JUIN

11 h 00 Messe

11 h 45 Dépôt de gerbe au Monument aux morts

12 h 00 Apéritif offert par la Municipalité

12 h 30 Passe rue avec la Banda « Los Compañeros »

15 h 00 Course Cycliste dans le village

19 h 30 Apéritif du Comité et Repas sur inscription

22 h 00 Soirée Musique avec Virgil (ancien choriste de Michel Sardou)

23 h 00 Feu d'artifice tiré par Béarn Pyrotechnie

23 h 30 Reprise du Bal avec le Podium Urgence

Le Comité des Fêtes et les conscrits vous souhaitent de Bonnes Fêtes et vous espèrent nombreux.

Centre de loisirs Pinocchio

Le Centre de Loisirs ouvre ses portes cet été du 7 juillet au 14 août, pour les enfants de 3 à 12 ans, dans l'école publique à Montaut. Le Centre de Loisirs sera ouvert du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9 h à 18 h, avec une garderie sur réservation à partir de 8 h et le soir jusqu'à 18h30. Les inscriptions auront lieu le samedi 5 juillet de 14 h à 16 h au Centre de Loisirs, ou tous les soirs de 18 h à 18 h 30 à partir du 7 juillet.

En raison de la nouvelle réglementation d'accueil de loisirs qui réduit l'effectif d'enfants par rapport au nombre d'animateurs (8 enfants de moins de 6 ans/jour et 16 enfants de 6 à 12 ans/jour) nous vous informons que les familles qui inscriront leurs enfants à l'avance seront prioritaires.

Cet été Pinocchio vous propose des activités à thème Médiéval pour fêter les 700 ans du village de Montaut :

- Chants et contes sur le Moyen Age, jeux de chevaliers et seigneurs.
- Vitraux, calligraphie, confection de chapeaux et déguisements, bannières, pain, château fort, instruments de musiques, lances, ...
- Visites du Château de Pau et de Coaraze, les Jardins d'Ossau, et une ferme découverte.

Mais aussi les activités sportives (piscine, vélo, sport de ballon, tout ce qui roule...), les activités nature (découverte de l'environnement, empreintes, chasse au trésor, cache-loup, trivial poursuite...), et les grand jeux (jeu de piste, rallye mimes, jeu d'échecs, jeux de société ...) sont au programme.

Un programme d'activités sera affiché au Centre de Loisirs tous les vendredi soirs.

Les tarifs:

Grâce à la participation financière de la Mairie de Lestelle-Bétharram, et de la Caisse d'Allocations Familiales de Pau, pour les familles de Lestelle-Bétharram les tarifs sont les suivants :

-adhésion par famille: 15 €

-repas: 3,30 €

-familles imposables: demi-journée: 7 €, journée : 11 €, par enfant.

-familles non imposables: demi-journée: 6 €, journée: 9 €, par enfant.

-familles bénéficiaire de l'Aide Temps Libre CAF: demi-journée : 3 €, journée: 5 €, par enfant.

Une réduction forfaitaire est appliquée pour le 3^{ème} enfant de la même famille, inscrit le même jour.

Nous acceptons les aides financières M.S.A, Comité d'Entreprise. Veuillez présenter les demandes dès l'inscription.

Pour tout renseignement:

Avant le 5 juillet : 05 59 71 98 63 le soir avant 20 h 00.

A partir du 7 juillet tous les jours aux heures d'ouverture: 05 59 71 97 25.

La page des jeunes: Conseils municipaux : les enfants aussi ont les leurs

Organisation et action :

Ces conseils sont une réplique en miniature d'une équipe municipale, qui permet à des enfants de 9 à 12 ans de participer à la vie locale. Leur mandat dure un ou deux ans. Les élections ont lieu à l'automne. Les conseils sont encadrés par plusieurs animateurs adultes. Le nombre de conseillers varie en fonction de la taille de la commune.

Depuis quand existent-ils ?

Le premier conseil municipal d'enfants date de 1979 et a été créé en Alsace, à Schiltigheim. C'était l'année Internationale de l'Enfance. Le nombre des conseils a été multiplié en 1990, année où la France ratifie la Convention Internationale des droits de l'enfant. A ce jour, on dénombre 1 600 Conseils d'enfants, mais aussi d'adolescents. Le dispositif s'étend à toutes les collectivités locales. Il existe des conseils intercommunaux, généraux et régionaux.

Comment en faire partie ?

Choisis par leurs camarades, les jeunes élus doivent avoir l'autorisation de leurs parents, résidents ou scolarisés dans la commune et être disponibles pour les réunions. Pour instaurer un conseil, il faut solliciter le Maire de la commune.

A quoi servent-ils?

Ils permettent d'expérimenter des pratiques démocratiques comme le vote, les élections ou le débat contradictoire. Les enfants rencontrent aussi les élus qui les consultent sur certains sujets. *“Les enfants ont une approche généreuse et désintéressée de la vie en collectivité, leur regard est précieux”*.

Ce qu'il faut savoir avant de voter

Un site Web répond à toutes les questions que les internautes de 6 à 12 ans peuvent se poser. Ils y découvriront un jeu interactif, amusant pour comprendre tout le processus, du vote au résultat final. Un quiz vient aussi évaluer leurs connaissances. Les parents ne sont pas oubliés avec une rubrique qui leur est réservé.

www.enfants.quielire.fr

A Lestelle-Bétharram, après la rentrée scolaire, le Conseil Municipal des jeunes sera renouvelé

LE BLEUET DE FRANCE

Lors de la cérémonie du 8 mai, les personnes s'étant rendues au monument aux morts ont été sollicitées pour donner leur obole à la collecte du Bleuets de France. Symbole de mémoire et de solidarité, ce bleuets rappelle la marque du souvenir des générations du feu. Le produit de la vente est utilisé pour l'aide sociale en faveur des anciens combattants et des victimes de la guerre. Il est vendu sur la voie publique chaque 8 mai et 11 novembre.

Son passé

Le Bleuets tire ses origines des tranchées de la guerre 1914-1918. En pionnières de la réinsertion, Madame Charlotte Malleterre, fille du Général Niox, Gouverneur des Invalides et Madame Suzanne Lenhardt, infirmière de son état, émues des souffrances endurées par les grands blessés, imaginent, en 1916, un dispositif d'aide aux victimes de la Grande Guerre. Elles proposent aux soldats soignés à l'hôpital national des invalides de confectionner des fleurs de bleuets en tissu, activité artisanale, dérivatif à leur désœuvrement forcé et source de revenus complémentaires.

Le 15 septembre 1920, le Président des Mutilés de France, Louis Fontenaille, propose au Comité Permanent Interallié un rapport visant à pérenniser l'existence de la fleur de tissu. Honorer les morts à travers un symbole reconnu, recueillir des fonds par la vente des fleurs et procurer un travail aux invalides de guerre sont les objectifs avoués de cette proposition.

La fleur emblème du "bleuets de France" sera choisie en souvenir des jeunes combattants qui, arrivant au combat, vêtus d'uniformes bleu horizon, sont surnommés les "Bleuets" par les "poilus" qui, eux, portent un pantalon rouge garance.

En 1928, Mesdames Malleterre et Lenhardt créent un atelier aux Invalides permettant la production de la fleur en papier. Gaston Doumergue, Président de la République, accorde son patronage à l'œuvre et accepte de recevoir une délégation qui le 11 novembre lui remet officiellement un Bleuets.

En 1935, la vente s'étend à la France entière.

En 1957, un deuxième jour de collecte est établi, le 8 mai. Cette année-là, 8,5 millions de Bleuets sont vendus. Ce symbole traverse le temps et conserve toujours sa vocation d'aide aux personnes démunies.

Le présent

Depuis 1991, l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC), se charge de l'œuvre nationale du Bleuets de France. Sa mission vise à promouvoir les valeurs civiques et morales attachées à son nom et à développer les collectes nationales des 8 mai et 11 novembre. Le produit de la collecte est ensuite distribué entre les associations et l'ONBF (Œuvre Nationale du Bleuets de France). Grâce aux fonds recueillis, l'ONAC peut mener à bien sa politique de solidarité (secours d'urgence, maintien à domicile des personnes âgées, aides ménagères, aides aux ressortissants à l'étranger...).

L'avenir

En 2001, la section horticole de l'école de reconversion professionnelle de Oissel, école placée sous la gestion directe de l'ONAC, a réalisé une culture du bleuet. Désormais, l'ONAC propose des graines de bleuets labellisées "Le Bleuet de France" aux personnalités départementales (préfets et présidents des conseils généraux) à l'occasion des cérémonies patriotiques des 8 mai et 11 novembre. L'ONAC envisage de lancer la commercialisation de sachets de graines. Une partie des bénéfices viendra, ainsi, s'ajouter aux sommes recueillies lors des collectes. Dans le futur, de nouvelles manifestations sont envisagées sous la forme de spectacles et de représentations théâtrales. Ces mises en scène nous feront prendre conscience du devoir de mémoire des guerres et nous inciteront à réfléchir à un monde meilleur.



Nos jeunes vendeuses du bleuet de France 2008

A Noter...

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de 14 h 00 à 17 h 30.

Permanence des élus le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	☎ 05.59.71.96.33
1er adjoint :	M. Michel CORSINI	☎ 06.75.86.87.11
2ème adjoint :	M. Jean SÉPÉ	☎ 06.34.76.29.85
3ème adjoint :	M. Alain GRACIAA	☎ 06.87.92.09.82
4ème adjoint :	Mme Anne-M MALAGANNE	☎ 05.59.71.92.27

Etat Civil

Naissances :

LUCCHINI Benjamin, Sylvain	10 janvier 2008
MALAUSSANNE Illan, Michaël	16 janvier 2008
BORDEDEBAT Judith, Jeanne, Gabrielle	02 février 2008

Décès :

SANGUINET Yves Jean	15 janvier 2008
JOUNET Joseph	19 janvier 2008
PÉRE Gilbert	19 janvier 2008
GALEY William	21 février 2008
CARRAZÉ ép OLYMPIE Chantal	02 avril 2008
LACRAMPE Vve BOUSQUAU Julia	18 avril 2008
PLASSOT Vve BOURGUINAT Marie	12 mai 2008

LES DATES A RETENIR

- **Dimanche 15 juin 2008:**
Déjeuner spectacle. Sortie à Saint Lon les Mines (Landes)

- **Mercredi 18 juin 2008 :**
Cérémonie aux monuments aux morts (appel du Général de Gaulle)

- **Du 20 au 22 juin 2008 :**
Fêtes de la Saint Jean (comité des fêtes et conscrits)

- **Samedi 21 juin :**
Mise en ligne du site internet de la Commune.
Rendez-vous sur www.Lestelle-Betharram.fr

- **Samedi 12 juillet 2008 :**
Sortie organisée par le CAC à Saragosse, dans le cadre de l'exposition internationale.

- **Dimanche 20 juillet 2008 :**
Croisière repas à bord d'un bateau sur la Baïse (club 3^{ème} âge)

- **Dimanche 28 septembre 2008 :**
La corruda, course à la montagne

- **Dimanche 5 octobre 2008 :**
Poule au pot à la salle des fêtes (club du 3^{ème} âge)